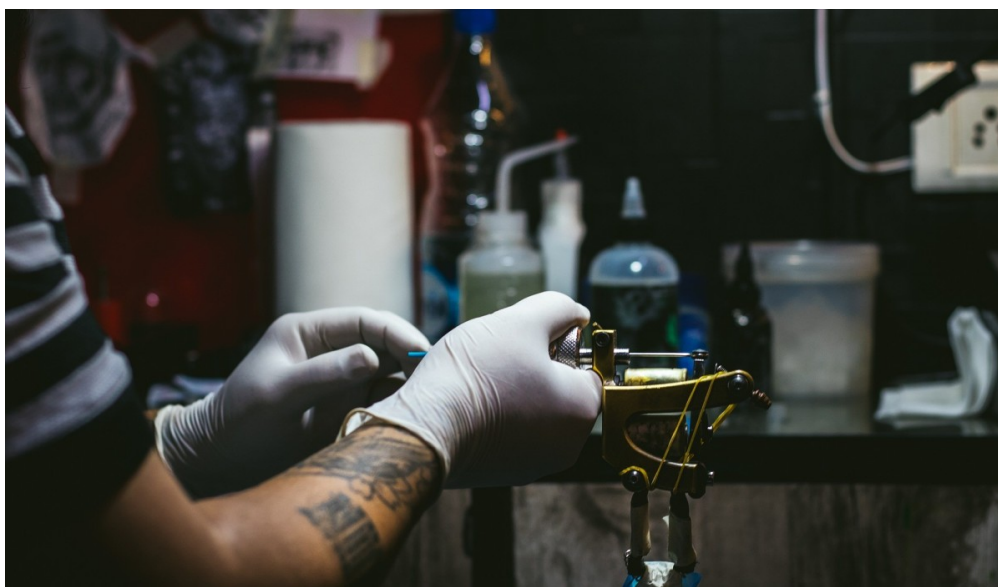


## Complément pratique aux Procédures d'hygiène relatives au tatouage et au piercing

Exercez-vous aux normes d'hygiène !



### Formation continue

Que vous soyez professionnel en activité, curieux ou passionné par un domaine, formez-vous avec notre Formation Continue tout au long de votre vie !

Cette formation vise essentiellement à compléter la formation "Procédures hygiéniques relatives au tatouage et au piercing" en proposant une description plus approfondie du matériel de tatouage ainsi qu'une mise en pratique desdites procédures.

Il ne s'agit pas d'apprendre à dessiner ou tatouer mais bien uniquement de mettre en pratique les procédures d'hygiène vues au cours.

**PROGRAMME :**

- Présentation des outils
- Explications sur la pose d'un calque
- Information sur les normes européennes
- Information à propos des fournisseurs
- Exercices de mise en pratique

**Formatrice : Madame Joassart Aude**

*"Baignant dans le domaine artistique depuis mon plus jeune âge, j'ai pu découvrir énormément de techniques de dessin, peinture, composition,..."*

*Le Tattoo a toujours eu une place dans ma vie. Je parcours les conventions, rencontre des artistes de talents...*

*Depuis plus de 2 ans j'ai intégré un salon et j'en apprend de tous côtés !"*

## objectif

Mettre à jour les techniques et matériel utilisés conformément aux nouvelles normes européennes.

## Détails sur la formation:

## Public cible

Adultes souhaitant se lancer dans la profession de tatoueur et/ou piercing.

**PREREQUIS :**

Avoir terminé et réussi la formation " Procédures d'hygiène relatives au tatouage et pierceur".

## DETAILS SUR LA FORMATION

Attestation de participation

**Prix:** 95 €

**Durée:** 4h00

**Dates:**

**Date :**

• 24-04-2024

**Horaire :**

de 10h00 à 14h00

**Places:** Min. 7 - Max. 12

## CONDITIONS D'ADMISSION

**Le coût de la formation est à payer au comptant, à l'inscription.**

DOCUMENT A FOURNIR AVANT DE VOUS INSCRIRE :

**IMPORTANT :** cette formation étant soumise à condition, une copie (scan ou photo) de l'attestation de réussite : « *Risques et prévention dans le cadre des activités de tatouage, piercing, maquillage semi-permanent et permanent* » obtenue à l'efp ou dans un autre centre de formation reconnu, est à envoyer par mail à l'adresse : [fc@efp.be](mailto:fc@efp.be) **AVANT** de s'inscrire.

Une fois le document réceptionné, la condition sera validée par notre service, votre compte sera débloqué. Vous pourrez alors vous inscrire en ligne.

**Pas de réduction possible pour cette formation.**